

CS Investment Funds 1

Société d'investissement à capital variable

Siège social : **5, rue Jean Monnet, L-2180, Grand-Duché de Luxembourg**

R.C.S. Luxembourg B 131404

**Avis aux Actionnaires de
CS Investment Funds 1**

avec les compartiments (les « Compartiments absorbés »)

CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund

*CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux)
Global Investment Grade convertible Bond Fund*

CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») de CS Investment Funds 1 a décidé de fusionner les Compartiments absorbés en trois Compartiments nouvellement établis (les « **Compartiments absorbants** ») de la BANTLEON SELECT SICAV (le « **Fonds absorbant** »), une *société d'investissement à capital variable* constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 210 538 conformément à l'article 1(20)(a) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Fusion** »). La Fusion prendra effet le 11 octobre 2024 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Le présent avis décrit les implications de la Fusion envisagée. Veuillez contacter votre conseiller financier si vous avez des questions sur le contenu du présent avis. La Fusion peut avoir un impact sur votre situation fiscale. Les actionnaires sont invités à contacter leur conseiller fiscal pour obtenir des conseils fiscaux spécifiques concernant la Fusion.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes ont la même signification que dans le prospectus de l'OPCVM absorbé.

1. Contexte et justification de la fusion

La décision du Conseil d'administration de procéder à la Fusion a été adoptée dans l'intérêt des actionnaires et a lieu dans le contexte des motifs suivants. BANTLEON AG, Zurich, se porte acquéreur de 62 % de Credit Suisse Investment Partners (Schweiz) AG, obtenant ainsi la participation majoritaire, auprès de Credit Suisse Asset Management & Investor Services (Schweiz) Holding AG. Les Compartiments absorbés gérés par Credit Suisse Investment Partners (Schweiz) AG sont actuellement détenus dans deux fonds à compartiments multiples Credit Suisse SICAV. Afin de garantir la poursuite efficace des Compartiments absorbés sous la marque BANTLEON, un transfert vers le fonds à compartiments multiples existant BANTLEON SELECT SICAV, qui compte déjà 13 compartiments, est nécessaire. Pour cette raison, suite à l'approbation de la CSSF, trois nouveaux compartiments ont été créés dans ce fonds à compartiments multiples existant et seront activés dans le cadre de la fusion. La gestion des Compartiments absorbés par Credit Suisse Investment Partners

(Schweiz) AG, dont le nom devrait devenir BANTLEON Convertibles Experts AG d'ici la fin du quatrième trimestre 2024 (sous réserve de l'approbation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers suisse (FINMA)), restera inchangée.

2. Résumé de la Fusion

- 2.1. La Fusion prendra effet et sera définitive entre les Compartiments absorbés et les Compartiments absorbants et vis-à-vis des tiers à la Date d'entrée en vigueur.
- 2.2. À la Date d'entrée en vigueur, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé respectif seront transférés au Compartiment absorbant respectif. Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion.
- 2.3. Aucune assemblée générale des Actionnaires ne sera convoquée pour approuver la Fusion et les Actionnaires n'ont pas besoin de voter à propos de la Fusion.
- 2.4. Les Actionnaires détenant des actions du Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur recevront automatiquement des actions du Compartiment absorbant en échange de leurs actions du Compartiment absorbé, conformément au ratio d'échange d'actions concerné et participeront aux résultats du Compartiment absorbant respectif à compter de cette date. Les Actionnaires recevront un avis de confirmation de leur participation dans le Compartiment absorbant dès que possible après la Date d'entrée en vigueur. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 5 (*Droits des actionnaires relatifs à la Fusion*) ci-dessous.
- 2.5. Les souscriptions et/ou conversions d'actions du Compartiment absorbé seront suspendues du 30 août 2024 au 11 octobre 2024 afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la Fusion de manière ordonnée et opportune, comme indiqué à la section 6 (*Aspects procéduraux*) ci-dessous.
- 2.6. Les rachats d'actions du Compartiment absorbé seront suspendus du 4 octobre 2024 au 11 octobre 2024 afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la Fusion de manière ordonnée et opportune, comme indiqué à la section 6 (*Aspects procéduraux*) ci-dessous.
- 2.7. D'autres aspects procéduraux de la Fusion sont énoncés à la section 6 (*Aspects procéduraux*) ci-dessous.
- 2.8. La Fusion a été autorisée par la *Commission de surveillance du secteur financier* (la « **CSSF** »).
- 2.9. Le calendrier ci-dessous récapitule les étapes clés de la Fusion.

Période de préavis	Du 30 août 2024 au 4 octobre 2024
Période de suspension de la souscription et de la conversion des actions du Compartiment absorbé	<p>Du 30 août 2024 au 11 octobre 2024</p> <p>Dernière date limite pour les souscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund : 29 août 2024, 15h00 ▪ CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade convertible Bond Fund : 29 août 2024, 13h00 ▪ CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund : 29 août 2024, 13h00
Période de suspension du rachat d'actions du Compartiment absorbé	<p>Du 4 octobre 2024 au 11 octobre 2024</p> <p>Dernière heure limite pour les rachats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund : 3 octobre 2024, 15h00

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade convertible Bond Fund : 3 octobre 2024, 13h00 ▪ CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund : 3 octobre 2024, 13h00
Date finale de VNI	10 octobre 2024
Date d'entrée en vigueur	11 octobre 2024
Date de calcul du ratio d'échange	à la Date d'entrée en vigueur en utilisant les VNI à la Date finale de VNI

3. Impact de la fusion sur les Actionnaires du Compartiment absorbé

La stratégie d'investissement et les principales caractéristiques des Compartiments absorbants, telles que décrites dans le prospectus et dans le document d'information clé conformément au Règlement sur les produits d'investissement de détail et les produits d'assurance (« **DIC** ») des Compartiments absorbants, et des Compartiments absorbés, tels que décrits dans le prospectus et dans le DIC des compartiments absorbés, sont similaires et resteront les mêmes après la Date d'entrée en vigueur.

Les actionnaires des Compartiments absorbés doivent lire attentivement la description des Compartiments absorbants dans le prospectus des Compartiments absorbants et dans le DIC des Compartiments absorbants avant de prendre toute décision relative à la Fusion.

Le gestionnaire d'investissement du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant n'a pas l'intention d'apporter des modifications au portefeuille de l'un ou l'autre des Compartiments aux fins de la Fusion.

3.1. Objectif et politique d'investissement

Compartiments absorbés	Compartiments absorbants
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund	BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Bond Opportunities

L'objectif du Compartiment est principalement de générer des revenus et une appréciation du capital à partir d'obligations et d'autres titres de créance, libellés dans n'importe quelle devise, émis par n'importe quel type d'émetteur à l'échelle mondiale par le biais d'une rotation sectorielle active dans la zone des titres à revenu fixe, tout en préservant la valeur des actifs.

Ce Compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence SOFR + 1,00 % par an. Le Compartiment est activement géré. L'indice de référence sert de point de référence pour déterminer la performance cible à long terme que le Compartiment veut atteindre quelles que soient les conditions de marché. Il est donc anticipé que la performance du Compartiment soit sensiblement différente de celle de l'indice de référence. Il existe toutefois des conditions de marché qui peuvent engendrer une performance du Compartiment plus proche de celle de l'indice de référence ou, à l'opposé, engendrer une différence significative par rapport à la performance de l'indice de référence. [...]

L'objectif de Bantleon Global Bond Opportunities est principalement de générer des revenus et une appréciation du capital à partir d'obligations et d'autres titres de créance, libellés dans n'importe quelle devise, émis par tout type d'émetteur à l'échelle mondiale par le biais d'une rotation sectorielle active des titres à revenu fixe. La stratégie de rotation sectorielle est utilisée dans le but d'anticiper la reprise économique et les contractions dans différents secteurs de l'économie, à mesure que l'économie mondiale évolue en cycles. Les phases de ce cycle (surchauffe, ralentissement, contraction, récupération) ne se développent pas toujours de la même manière ou en fonction du même calendrier. Toutefois, certains paramètres de l'économie sont typiques pour chaque phase, tout comme la performance des catégories d'actifs et des sous-catégories d'actifs. Le compartiment vise également à préserver la valeur de ses actifs.

Ce compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence SOFR + 1,00 % par an. Le compartiment est activement géré. L'indice de référence sert de point de référence pour déterminer la

La stratégie de rotation sectorielle est utilisée dans le but d'anticiper la reprise économique et les contractions dans différents secteurs de l'économie, à mesure que l'économie mondiale évolue en cycles. Les phases de ce cycle (surchauffe, ralentissement, contraction, récupération) ne se développent pas toujours de la même manière ou en fonction du même calendrier. Toutefois, certains paramètres de l'économie sont typiques pour chaque phase, tout comme la performance des catégories d'actifs et des sous-catégories d'actifs.

performance cible à long terme que le compartiment veut atteindre quelles que soient les conditions de marché. Il est donc anticipé que la performance du compartiment soit sensiblement différente de celle de l'indice de référence. Il existe toutefois des conditions de marché qui peuvent engendrer une performance du compartiment plus proche de celle de l'indice de référence ou, à l'opposé, engendrer une différence significative par rapport à la performance de l'indice de référence.

**CS Investment Funds 1 -
Credit Suisse Investment Partners (Lux)
Global Investment Grade Convertible Bond Fund**

**BANTLEON SELECT SICAV -
Bantleon Global Convertibles Investment Grade**

L'objectif du Compartiment est principalement de générer un revenu régulier à partir d'obligations convertibles libellées dans n'importe quelle devise tout en préservant la valeur des actifs.

L'objectif du Bantleon Global Convertibles Investment Grade est principalement de générer un revenu régulier à partir d'obligations convertibles libellées dans n'importe quelle devise tout en préservant la valeur des actifs. L'objectif est de surperformer le rendement de l'indice de référence FTSE Global Investment Grade Convertible Bond (hedged).

Ce Compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence Refinitiv Global Convertible Bond Investment Grade. Le Compartiment est activement géré. L'indice de référence a été sélectionné car il est représentatif de l'univers d'investissement du Compartiment et constitue donc un comparateur de performance approprié. La majeure partie de l'exposition du Compartiment aux obligations ne sera pas nécessairement une composante ou une pondération dérivée de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour dévier sensiblement la pondération de certains composants de l'indice de référence et pour investir dans une large mesure dans des obligations non incluses dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. Il est donc anticipé que la performance du Compartiment soit considérablement différente de celle de l'indice de référence.

Le Compartiment est activement géré. L'indice de référence a été sélectionné car il est représentatif de l'univers d'investissement du Compartiment et constitue donc un comparateur de performance approprié. La majeure partie de l'exposition du Compartiment aux obligations ne sera pas nécessairement une composante ou une pondération dérivée de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour dévier sensiblement la pondération de certains composants de l'indice de référence et pour investir dans une large mesure dans des obligations non incluses dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. Il est donc anticipé que la performance du Compartiment soit considérablement différente de celle de l'indice de référence.

**CS Investment Funds 1 -
Credit Suisse Investment Partners (Lux)
Convert International Bond Fund**

**BANTLEON SELECT SICAV -
Bantleon Global Convertibles**

L'objectif d'investissement du Compartiment est principalement d'investir dans des obligations convertibles, des billets convertibles, des warrants obligataires et des titres et instruments similaires assortis de warrants et de droits de conversion émis par des émetteurs publics, privés et semi-privés domiciliés partout dans le monde et libellés dans toute devise convertible. Le Compartiment peut les compléter par des obligations traditionnelles, des actions et des produits structurés.

L'objectif d'investissement de Bantleon Global Convertibles Investment Grade est principalement d'investir dans des obligations convertibles, des billets convertibles, des warrants obligataires et des titres et instruments similaires assortis de warrants et de droits de conversion émis par des émetteurs publics, privés et semi-privés domiciliés partout dans le monde et libellés dans toute devise convertible. Le compartiment peut les compléter par des obligations traditionnelles, des actions et des produits structurés.

Ce compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence Refinitiv Global Convertible Bond. Le Compartiment est activement géré. L'indice de

Ce compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence FTSE Global Convertible Bond. Le compartiment est activement géré. L'indice de référence

référence a été sélectionné car il est représentatif de l'univers d'investissement du Compartiment et constitue donc un comparateur de performance approprié. La majeure partie de l'exposition du Compartiment aux obligations ne sera pas nécessairement une composante ou une pondération dérivée de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour dévier sensiblement la pondération de certains composants de l'indice de référence et pour investir considérablement dans des obligations non incluses dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. Il est donc anticipé que la performance du Compartiment soit considérablement différente de celle de l'indice de référence.

a été sélectionné car il est représentatif de l'univers d'investissement du compartiment et constitue donc un comparateur de performance approprié. La majeure partie de l'exposition du compartiment aux obligations ne sera pas nécessairement une composante ou une pondération dérivée de l'indice de référence. Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour dévier sensiblement la pondération de certains composants de l'indice de référence et pour investir considérablement dans des obligations non incluses dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement spécifiques. Il est donc anticipé que la performance du compartiment soit considérablement différente de celle de l'indice de référence.

Il est conseillé aux Actionnaires de lire le prospectus du Fonds absorbant et le DIC des Compartiments absorbants pour obtenir une description complète de l'objectif et de la politique d'investissement des Compartiments absorbants. Les documents sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion BANTLEON Invest AG.

3.2. Autres fonctionnalités

	Compartiments absorbés	Compartiments absorbants
Classification en vertu de la divulgation du Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »)	Les compartiments peuvent prétendre au statut de produit financier en vertu de l'article 8.(1) de la SFDR.	Les compartiments peuvent prétendre au statut de produit financier en vertu de l'article 8.(1) de la SFDR.
Exposition globale	Méthode de calcul du risque global : Approche par l'engagement	Méthode de calcul du risque global : Approche par l'engagement
Fin de l'exercice comptable	L'exercice comptable de la Société se termine le 31 octobre de chaque année.	L'exercice comptable de la Société se termine le 30 novembre de chaque année.
Administration centrale	Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.	Universal-Investment-Luxembourg S.A.
Dépositaire	Credit Suisse (Luxembourg) S.A.	UBS Europe SE, succursale de Luxembourg
Société de gestion	Credit Suisse Fund Management S.A.	BANTLEON Invest AG, Hanovre
Gestionnaire de portefeuille	Credit Suisse Investment Partners (Schweiz) AG, Pfäffikon	BANTLEON convertible experts AG, Pfäffikon <i>(Renommé Credit Suisse Investment Partners (Schweiz) AG)</i>
Commission de performance	S.O.	S.O.
Indice de référence	<p>CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund : SOFR (taux de financement garanti au jour le jour) + 1,00 %</p> <p>CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade convertible Bond Fund : Refinitiv Global convertible Bond Investment Grade Index</p> <p>CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund</p>	<p>BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Bond Opportunities : SOFR (taux de financement garanti au jour le jour) + 1,00 %</p> <p>BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global convertibles Investment Grade : des FTSE Global Investment Grade Convertible Bond Index (hedged)¹</p> <p>BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Convertibles</p>

	Refinitiv Global convertible Bond Index	Indice FTSE Global convertible Bond ¹
--	---	--

¹ Les « Indices Refinitiv » ont été renommés suite à l'acquisition de Refinitiv par LSEG Group en 2021. Il n'y a pas de changement d'indice de référence, c'est-à-dire que les indices de référence des Compartiments absorbants restent les mêmes que ceux des Compartiments absorbés.

3.3. Profil de l'investisseur type

Profil de l'investisseur du Compartiment absorbé	Profil de l'investisseur du Compartiment absorbant
<p>CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund</p> <p>Le Compartiment convient aux investisseurs ayant une tolérance au risque moyenne et une vision à moyen terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance.</p>	<p>BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Bond Opportunities</p> <p>Le Compartiment convient aux investisseurs ayant une tolérance au risque moyenne et une vision à moyen terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance.</p>
<p>CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade Convertible Bond Fund</p> <p>Le Compartiment convient aux investisseurs ayant une tolérance au risque moyenne et une vision à moyen terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance.</p>	<p>BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Convertibles Investment Grade</p> <p>Le Compartiment convient aux investisseurs ayant une tolérance au risque moyenne et une vision à moyen terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié de titres de créance.</p>
<p>Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund</p> <p>Le fonds convient aux investisseurs ayant un horizon à long terme qui recherchent principalement un revenu stable. Les investisseurs doivent accepter des fluctuations temporaires de la Valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment et ne pas dépendre de la réalisation de leur investissement à une date spécifique.</p>	<p>BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Convertibles</p> <p>Le fonds convient aux investisseurs ayant un horizon à long terme qui recherchent principalement un revenu stable. Les investisseurs doivent accepter des fluctuations temporaires de la Valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment et ne pas dépendre de la réalisation de leur investissement à une date spécifique.</p>

3.4. Catégories d'actions et devise

La devise de référence du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant est l'USD.

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actions actives du Compartiment absorbé, y compris leurs devises, les catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant et les numéros ISIN des catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant.

Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund		BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Bond Opportunities	
Catégorie d'actions	Codes ISIN	Catégorie d'actions	Codes ISIN
AH CHF	LU0953015418	PT couverte en CHF	LU0458988655
BH CHF	LU0458988655		
AH EUR	LU0953015251	PT couverte en EUR	LU0458988812
BH EUR	LU0458988812		
UB USD	LU1144399083	RT USD	LU1144399083
UA USD	LU1144398606		
UBH CHF	LU1144399166	RT couverte en CHF	LU1144399166
UAH CHF	LU1144398788		
UBH EUR	LU1144399240	RT couverte en EUR	LU1144399240
UAH EUR	LU1144398861		
B USD	LU0458988226	PT USD	LU0458988226
FBH EUR	LU0417724092	IT couverte en EUR	LU0417724092

IBH CHF	LU0536227712	IT couverte en CHF	LU0536227712
FB USD	LU0417723953	<i>La catégorie d'actions sera liquidée¹</i>	

¹La liquidation de cette catégorie d'actions est due au très faible nombre d'actions en circulation. Les investisseurs qui continuent d'investir à la Date d'entrée en vigueur recevront un paiement avec la VNI finale à compter du 10 octobre 2024

Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade Convertible Bond Fund		BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global convertibles Investment Grade	
Catégorie d'actions	Codes ISIN	Catégorie d'actions	Codes ISIN
BH EUR	LU0458986105	PT couverte en EUR	LU0458986105
CBH EUR	LU1546464345		
FBH CHF	LU0324197556	IT couverte en CHF	LU0324197556
EBH CHF	LU1875412477		
FB USD	LU0324196665	IT USD	LU0324196665
EB USD	LU1875412121		
FBH EUR	LU0324197390	IT couverte en EUR	LU0324197390
EBH EUR	LU1875412550		
UB USD	LU1144398358	RT USD	LU1144398358
IB USD	LU1515062245		
IBH CHF	LU1515062161	RT couverte en CHF	LU1515062161
IBHP CHF	LU1515061940		
UBH CHF	LU1144398432		
IBH EUR	LU1089177338	RT couverte en EUR	LU1089177338
IBHP EUR	LU1515062088		
UAH EUR	LU1685862994		
UBH EUR	LU1144398515		
B USD	LU0458985982	PT USD	LU0458985982
BH CHF	LU0458986014	PT couverte en CHF	LU0458986014
EAH EUR	LU1875412717	IA couverte en EUR	LU1875412717
MAH EUR	LU1732803272	IXA couverte en EUR	LU1732803272
MB USD	LU1732803868	IXT USD	LU1732803868

Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund		BANTLEON SELECT SICAV – Bantleon Global convertibles	
Catégorie d'actions	Codes ISIN	Catégorie d'actions	Codes ISIN
A CHF	LU2279744358	PA CHF	LU2279744358
AH CHF	LU2279745918		
A USD	LU2279741255	PA USD	LU2279741255
DA USD	LU2279741412	IA USD	LU2279741412
DAH CHF	LU2279746130	IA couverte en CHF	LU2279746130
EBH CHF	LU2279746999	IT couverte en CHF	LU2279746999
EBH EUR	LU2320773794	IT couverte en EUR	LU2320773794

IBH25 USD	LU2279743467	IXT couverte en USD	LU2279743467
UA CHF	LU2279745751	RA CHF	LU2279745751

3.5. Indicateur synthétique de risque selon le DIC des PRIIP les plus récents

Les indicateurs de risque synthétique pour toutes les catégories d'actions de chacun des Compartiments absorbés et des Compartiments absorbants sont 3.

3.6. Politique de distribution

Compartiment de transfert		Compartiment absorbant	
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund		BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Bond Opportunities	
Catégorie d'actions	Politique de distribution	Catégorie d'actions	Politique de distribution
AH CHF	Distribution	PT couverte en CHF	Capitalisation
BH CHF	Capitalisation		
AH EUR	Distribution	PT couverte en EUR	Capitalisation
BH EUR	Capitalisation		
UB USD	Capitalisation	RT USD	Capitalisation
UA USD	Distribution		
UBH CHF	Capitalisation	RT couverte en CHF	Capitalisation
UAH CHF	Distribution		
UBH EUR	Capitalisation	RT couverte en EUR	Capitalisation
UAH EUR	Distribution		
B USD	Capitalisation	PT USD	Capitalisation
FBH EUR	Capitalisation	IT couverte en EUR	Capitalisation
IBH CHF	Capitalisation	IT couverte en CHF	Capitalisation
FB USD	Capitalisation	<i>La catégorie d'actions sera liquidée</i>	

Compartiment de transfert		Compartiment absorbant	
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade Convertible Bond Fund		BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global convertibles Investment Grade	
Catégorie d'actions	Politique de distribution	Catégorie d'actions	Politique de distribution
BH EUR	Capitalisation	PT couverte en EUR	Capitalisation
CBH EUR	Capitalisation		
FBH CHF	Capitalisation	IT couverte en CHF	Capitalisation
EBH CHF	Capitalisation		
FB USD	Capitalisation	IT USD	Capitalisation
EB USD	Capitalisation		
FBH EUR	Capitalisation	IT couverte en EUR	Capitalisation
EBH EUR	Capitalisation		
UB USD	Capitalisation	RT USD	Capitalisation
IB USD	Capitalisation		
IBH CHF	Capitalisation	RT couverte en CHF	Capitalisation
IBHP CHF	Capitalisation		

UBH CHF	Capitalisation		
IBH EUR	Capitalisation	RT couverte en EUR	Capitalisation
IBHP EUR	Capitalisation		
UAH EUR	Distribution		
UBH EUR	Capitalisation		
B USD	Capitalisation	PT USD	Capitalisation
BH CHF	Capitalisation	PT couverte en CHF	Capitalisation
EAH EUR	Distribution	IA couverte en EUR	Distribution
MAH EUR	Distribution	IXA couverte en EUR	Distribution
MB USD	Capitalisation	IXT USD	Capitalisation

Compartiment de transfert		Compartiment absorbant	
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund		BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global convertibles	
Catégorie d'actions	Politique de distribution	Catégorie d'actions	Politique de distribution
A CHF	Distribution	PA CHF	Distribution
AH CHF	Distribution		
A USD	Distribution	PA USD	Distribution
DA USD	Distribution	IA USD	Distribution
DAH CHF	Distribution	IA couverte en CHF	Distribution
EBH CHF	Capitalisation	IT couverte en CHF	Capitalisation
EBH EUR	Capitalisation	IT couverte en EUR	Capitalisation
IBH25 USD	Capitalisation	IXT couverte en USD	Capitalisation
UA CHF	Distribution	RA CHF	Distribution

3.7. Commissions et frais

Compartiment de transfert			Compartiment absorbant			
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund			BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global Bond Opportunities			
Catégorie d'actions	Frais anciens		Catégorie d'actions	Frais nouveaux		
	Gestion	TER		Gestion	Frais globaux	TER
AH CHF	0,90	1,35	PT couverte en CHF	1,10	0,17	1,32
BH CHF	0,90	1,34				
AH EUR	0,90	1,34	PT couverte en EUR	1,10	0,17	1,32
BH EUR	0,90	1,34				
UB USD	0,55	0,91	RT USD	0,60	0,17	0,82
UA USD	0,55	0,90				
UBH CHF	0,55	1,00	RT couverte en CHF	0,60	0,17	0,82
UAH CHF	0,55	1,00				
UBH EUR	0,55	1,00	RT couverte en EUR	0,60	0,17	0,82
UAH EUR	0,55	0,99				
B USD	0,90	1,26	PT USD	1,00	0,17	1,22
FBH EUR	0,45	0,85	IT couverte en EUR	0,49	0,17	0,67
IBH CHF	0,45	0,90	IT couverte en CHF	0,49	0,17	0,67
FB USD	-	-	<i>La catégorie d'actions sera liquidée</i>			

Compartiment de transfert			Compartiment absorbant			
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade Convertible Bond Fund			BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global convertibles Investment Grade			
Catégorie d'actions	Frais anciens		Catégorie d'actions	Frais nouveaux		
	Gestion	TER		Gestion	Frais globaux	TER
BH EUR	1,20	1,49	PT couverte en EUR	1,20	0,17	1,42

CBH EUR	1,20	2,19				
FBH CHF	0,42	0,68	IT couverte en CHF	0,49	0,17	0,67
EBH CHF	0,42	0,68				
FB USD	0,42	0,60	IT USD	0,42	0,17	0,60
EB USD	0,42	0,60				
FBH EUR	0,42	0,68	IT couverte en EUR	0,49	0,17	0,67
EBH EUR	0,42	0,68				
UB USD	0,90	1,11	RT USD	0,60	0,17	0,82
IB USD	0,80	1,02				
IBH CHF	0,80	1,09	RT couverte en CHF	0,60	0,17	0,82
IBHP CHF	0,60	0,89				
UBH CHF	0,90	1,19				
IBH EUR	0,80	1,10	RT couverte en EUR	0,60	0,17	0,82
IBHP EUR	0,60	0,90				
UAH EUR	0,90	1,19				
UBH EUR	0,90	1,19				
B USD	1,20	1,41	PT USD	1,18	0,17	1,40
BH CHF	1,20	1,49	PT couverte en CHF	1,20	0,17	1,42
EAH EUR	0,42	0,68	IA couverte en EUR	0,49	0,17	0,67
MAH EUR	0,34	0,60	IXA couverte en EUR	0,34	0,17	0,52
MB USD	0,34	0,52	IXT USD	0,34	0,17	0,52

Compartiment de transfert			Compartiment absorbant			
CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund			BANTLEON SELECT SICAV - Bantleon Global convertibles			
Catégorie d'actions	Frais anciens		Catégorie d'actions	Frais nouveaux		
	Gestion	TER		Gestion	Frais globaux	TER
A CHF	1,08	1,50	PA CHF	1,20	0,17	1,42
AH CHF	1,08	1,56				
A USD	1,08	1,50	PA USD	1,20	0,17	1,42
DA USD	0,00	0,12	IA USD	0,34	0,17	0,52
DAH CHF	0,00	0,15	IA couverte en CHF	0,34	0,17	0,52
EBH CHF	0,42	0,87	IT couverte en CHF	0,49	0,17	0,67
EBH EUR	0,42	0,86	IT couverte en EUR	0,49	0,17	0,67
IBH25 USD	0,30	0,71	IXA couverte en USD	0,34	0,17	0,52
UA CHF	0,58	1,01	RA CHF	0,60	0,17	0,82

3.8. Codes ISIN

Veillez noter que les Codes ISIN des catégories d'actions du Compartiment absorbé resteront inchangés pour les fusions 1:1. Si plusieurs classes d'actions du compartiment de transfert sont fusionnées en une seule classe d'actions du Compartiment absorbant, le code ISIN du Compartiment absorbant sera adopté. Les détails des codes ISIN sont indiqués ci-dessus à la Sous-section 3.4.

4. Critères d'évaluation des actifs et passifs

Pour calculer le ratio d'échange d'actions concerné, les règles énoncées dans les Statuts et le prospectus de l'OPCVM absorbé pour le calcul de la valeur nette d'inventaire s'appliqueront afin de déterminer la valeur des actifs et passifs du Compartiment absorbé.

5. Droits des Actionnaires relatifs à la fusion

Les Actionnaires du Compartiment absorbé détenant des actions du Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur recevront automatiquement, en échange de leurs actions du Compartiment absorbé, un nombre d'actions des catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant équivalent au nombre d'actions détenues dans la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbé multiplié par le ratio d'échange d'actions correspondant qui sera calculé pour chaque catégorie d'actions sur la base de sa valeur nette d'inventaire respective au 10 octobre 2024. Si l'application du ratio d'échange d'actions ne conduit pas à l'émission d'actions complètes, les Actionnaires du Compartiment absorbé recevront des fractions d'actions jusqu'à trois décimales dans le Compartiment absorbant.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le Compartiment absorbant à la suite de la Fusion.

Les Actionnaires du Compartiment absorbé acquerront des droits en tant qu'Actionnaires du Compartiment absorbant à compter de la Date d'entrée en vigueur et participeront ainsi à toute augmentation ou diminution de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbant correspondant.

Les Actionnaires du Compartiment absorbé qui s'opposent à la Fusion ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions du Compartiment absorbé à la valeur nette d'inventaire applicable, sans frais de rachat (autres que les frais retenus par le Compartiment absorbé pour couvrir les frais de désinvestissement) pendant au moins 30 jours calendaires suivant la date du présent avis.

Tout revenu, dividende et revenu à recevoir accumulés seront inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé et seront transféré dans le Compartiment absorbant dans le cadre de la Fusion.

6. Aspects procéduraux

6.1. Aucun vote des investisseurs n'est requis

Aucun vote des actionnaires n'est requis pour réaliser la Fusion. Les Actionnaires du Compartiment absorbé qui s'opposent à la Fusion peuvent demander le rachat de leurs actions comme indiqué à la section 5 (Droits des Actionnaires en lien avec la Fusion) ci-dessus jusqu'au :

- 3 octobre 2024, 13h00 inclus, pour CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund et CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade convertible Bond Fund.
- 3 octobre 2024, 15h00 inclus, pour CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund

6.2. Suspensions des transactions

Afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la Fusion de manière ordonnée et opportune, le Conseil d'administration a décidé que (i) les souscriptions et conversions d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptées ou traitées du 30 août 2024 au 11 octobre 2024, et (ii) que le rachat d'actions du Compartiment absorbé ne sera plus accepté ou traité du 4 octobre 2024 au 11 octobre 2024.

La dernière heure limite pour les Rachats sera le 3 octobre 2024, 15h00 pour le CS Investment Funds 1 - Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund ainsi que le 3 octobre 2024, 13h00 pour CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Global Investment Grade convertible Bond Fund et CS Investment Funds 1 - Credit Suisse Investment Partners (Lux) Convert International Bond Fund.

6.3. Confirmation de la fusion

Chaque actionnaire du Compartiment absorbé recevra une notification confirmant (i) que la Fusion a été réalisée et (ii) le nombre d'actions de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant qu'il détient après la Fusion.

6.4. Autorisation des autorités compétentes

La Fusion a été autorisée par la CSSF, qui est l'autorité compétente supervisant l'OPCVM absorbé au Luxembourg.

7. Frais liés à la fusion

BANTLEON Invest AG, Hanovre, prendra en charge les frais et dépenses juridiques, consultatifs ou administratifs (à l'exclusion des frais de transaction potentiels sur le portefeuille fusionné) associés à la préparation et à la réalisation de la Fusion.

8. Imposition

La Fusion du Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant peut éventuellement comporter des conséquences fiscales pour les Actionnaires. Les Actionnaires devront consulter leurs conseillers professionnels sur les conséquences de la présente Fusion sur leur situation fiscale individuelle.

9. Informations supplémentaires

9.1. Rapports de fusion

KPMG Audit S.à.r.l., 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, l'auditeur d'entreprises agréé de l'OPCVM absorbé conformément à la Fusion, préparera des rapports sur la Fusion qui comprendront une validation des éléments suivants :

Le rapport de fusion sera mis à la disposition des Actionnaires du Compartiment absorbé et de la CSSF sur demande et gratuitement au siège social de l'OPCVM absorbé.

9.2. Traitement des données à caractère personnel des investisseurs

Les données à caractère personnel des investisseurs (telles que définies dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et sur la libre circulation de ces données (le « RGPD »)) sont traitées par l'OPCVM absorbant et BANTLEON Invest AG, Hanovre, y compris leurs délégués, conformément à leur avis de protection des données (voir <https://www.bantleon.com/en/privacy/data-protection-notice-eu>).

9.3. Documents supplémentaires disponibles

Les documents suivants sont mis à la disposition des Actionnaires du Compartiment absorbé au siège social de l'OPCVM absorbé sur demande et gratuitement à compter du 30 août 2024 ;

- a) Les conditions communes de la fusion établies par le Conseil d'administration contenant des informations détaillées dans la Fusion, y compris la méthode de calcul du ratio d'échange d'actions (les « Conditions communes de la Fusion ») ;
- b) Une déclaration de la banque dépositaire de l'OPCVM absorbé confirmant qu'elle a vérifié la conformité des Conditions communes de la Fusion avec les dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et les Statuts ;
- c) Le prospectus de l'OPCVM absorbant ; et
- d) Le DIC du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. Le Conseil d'administration attire l'attention des actionnaires des Compartiments absorbés sur l'importance de lire le DIC des Compartiments absorbants avant de prendre toute décision relative à la Fusion.

Veillez contacter votre conseiller financier ou le siège social de l'OPCVM absorbé si vous avez des questions à ce sujet.

Bien cordialement,

Le Conseil d'administration
Luxembourg, le 30 août 2024